



- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Bois-Colombes, le 17 septembre 2007

## **Aviva lance l'Assurance Dépendance Aviva**

**Selon les estimations de l'INSEE, en 2040, plus d'un million de personnes seront dépendantes\*. En fonction des choix retenus par chacun, les frais engendrés par la dépendance peuvent varier de 1 000 à 3 000 euros par mois. C'est pour apporter une réponse concrète à ce problème de financement qu'Aviva propose l'Assurance Dépendance Aviva, à compter du 17 septembre 2007.**

Aujourd'hui, en France, 800 000 personnes ont perdu leur autonomie. Conséquence de l'allongement de la durée de vie, ce chiffre devrait augmenter très rapidement pour atteindre 1 200 000 personnes dépendantes en 2040.

Selon la solution choisie (rester chez soi ou vivre dans une institution spécialisée), le coût de la dépendance varie dans une fourchette allant de 1 000 à 3 000 euros par mois.

En cas de perte d'autonomie, la Sécurité sociale rembourse les médicaments et les honoraires du médecin mais ne prend pas en charge les frais liés au maintien à domicile (aménagement du domicile, garde-malade, aide ménagère...) ou les frais d'hébergement dans une institution spécialisée.

### **Une protection complète**

Aviva entend répondre à ces problématiques grâce à l'Assurance Dépendance Aviva, une solution qui garantit aux personnes de 50 à 75 ans une rente mensuelle versée à vie en cas de dépendance partielle ou totale.

L'Assurance Dépendance Aviva permet de toucher une rente mensuelle afin de faire face aux frais engendrés par la dépendance sans entamer son patrimoine et sans dépendre de ses enfants.

L'Assurance Dépendance Aviva protège en cas de dépendance partielle ou totale.

Au moment de l'adhésion, deux options s'offrent au souscripteur du contrat :

- l'option « Dépendance Partielle et Totale » : en cas de dépendance partielle, le souscripteur touchera la moitié de la rente souscrite ; en cas de dépendance totale, il touchera la totalité de la rente souscrite.
- L'option « Dépendance Totale » : en cas de dépendance totale, le souscripteur touchera la totalité de la rente souscrite.

5 montants de rente mensuelle sont proposés en fonction des besoins de chacun : 300, 600, 900, 1200 ou 1500 euros par mois.

### **Une adhésion simplifiée**

Pour adhérer à l'Assurance *Dépendance Aviva*, aucun examen médical n'est nécessaire. Il suffit d'être âgé de 50 à 75 ans et de signer une simple déclaration de bonne santé. En cas d'impossibilité de signer cette déclaration, un questionnaire complémentaire pourra permettre de valider l'adhésion.

Dès le début de la protection du souscripteur, ses garanties ne peuvent plus être interrompues, quelle que soit l'évolution de son état de santé. Il est protégé sa vie durant. Après 8 ans de contrat, si le souscripteur ne peut plus régler ses cotisations pour des problèmes financiers, sa protection sera maintenue pour un montant réduit.

### **Le service « Aviva Présence »**

Les adhérents du contrat *Assurance Dépendance Aviva* bénéficient d'un service d'assistance téléphonique (mis en place gratuitement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) afin d'obtenir des conseils pratiques sur leur habitation, leur retraite, leurs impôts, leur santé ou leurs loisirs.

Ce service « Aviva Présence » fournit également des conseils en relation étroite avec la dépendance et aide les souscripteurs d'Assurance *Dépendance Aviva* à bénéficier des meilleures conditions de confort en cas de dépendance : établissement d'un bilan avec l'intervention d'une assistante sociale, informations sur les différentes aides envisageables, conseils pour organiser la vie à son domicile, pour effectuer des démarches administratives, etc.

\* «Données sociales - La société française » -édition 2006 - Michel Duée, Cyril Rebillard.

### **A propos d'Aviva**

Aviva est le premier assureur vie et épargne long terme en Europe et détient des positions fortes sur d'autres marchés dans le monde. Aviva était le 5<sup>e</sup> assureur mondial sur la base des primes brutes d'assurance au 31 décembre 2006. Aviva exerce trois métiers principaux, l'assurance vie et l'épargne à long terme, la gestion d'actifs et l'assurance dommages, avec un chiffre d'affaires de 61,9 milliards d'€ et 543 milliards d'€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2006.

Avec plus de 150 ans d'expérience en France, Aviva se positionne parmi les 10 premiers acteurs du marché de l'assurance. Aviva France se distingue par un modèle de multidistribution équilibré qui a fait ses preuves : 875 agents généraux, 1800 collaborateurs d'agences, 400 conseillers vie, plus de 1000 courtiers, des partenaires (Union Financière en France et Médéric). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, et le Groupe Crédit du Nord. Spécialiste des unités de compte, Aviva est reconnu pour la performance de ses fonds à long terme et son engagement renforcé auprès des clients à travers sa démarche de Bon conseil. Aviva emploie plus 3200 collaborateurs. Au 31 décembre 2006, Aviva France a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 6,4 milliards d'€, un résultat d'exploitation consolidé de 689 millions d'€ (base valeur intrinsèque - Normes EEV/IFRS) et gérait 72,9 milliards d'€ d'actifs.

### **Contacts Presse :**

#### **Aviva Vie**

David Chenu

Tél. : 01 76 62 67 92 - Email : david\_chenu@aviva.fr

#### **HDL Communication**

Valérie Dudoit

Tél. : 01 58 65 20 16 - Email : vdudoit@hdlcom.com